

Procédures de tirage au sort :

Coupe du Monde Féminine U-20 de la FIFA France 2018

RÉPARTITION DES PLACES :

La répartition des places par confédération a été décidée comme suit par le Conseil de la FIFA :

CONFÉDÉRATION	NOMBRE D'ÉQUIPES	ÉQUIPES QUALIFIÉES
AFC	3	Japon, RDP Corée et RP Chine.
CAF	2	Ghana, Nigeria
CONCACAF	3	Haïti, Mexique, USA
CONMEBOL	2	Brésil, Paraguay
OFC	1	Nouvelle-Zélande
UEFA	4	Allemagne, Angleterre, Espagne, France et Pays-Bas.
HÔTES	1	France

RÉPARTITION DES CHAPEAUX :

Les 16 équipes qualifiées sont réparties dans quatre chapeaux comprenant chacun quatre équipes, sur la base d'un classement établi suivant les performances sportives passées.

Ce classement se base sur le total de points obtenus durant les cinq dernières Coupes du Monde Féminine U-20 de la FIFA (3 points pour une victoire, 1 point pour un match nul, 0 pour une défaite). Il prend donc en compte les résultats des Coupes du Monde Féminine U-20 de la FIFA 2016, 2014, 2012, 2010 et 2008.

Pour refléter précisément le niveau actuel des participants, une pondération est mise en place afin de donner plus d'importance aux points obtenus lors des Coupes du Monde les plus récentes. Le système prend également en compte les résultats de ces dernières années. Par ailleurs, le système utilise cinq cycles et les points obtenus lors d'une Coupe du Monde diminuent de manière proportionnelle aux éditions passées.

- Année 2016 : 100% de la valeur du total de points
- Année 2014 : 80% de la valeur du total de points
- Année 2012 : 60% de la valeur du total de points
- Année 2010 : 40% de la valeur du total de points
- Année 2008 : 20% de la valeur du total de points

En outre, cinq points de bonus sont ajoutés au total de chaque champion de confédération ayant remporté une compétition qualificative.

Sur la base de ce classement, les trois meilleures équipes sont placées aux côtés du pays hôte dans le chapeau n°1, les quatre suivantes dans le chapeau n°2, et ainsi de suite.

POT 1	POT 2	POT 3	POT 4
France	USA	Brazil	England
Germany	Nigeria	Spain	Paraguay
Korea DPR	Mexico	Ghana	Haiti
Japan	New Zealand	China PR	Netherlands

PROCÉDURE DE TIRAGE AU SORT :

- Les quatre chapeaux représentant les équipes sont désignés en tant que « Pots n°1 à n°4 ».
- Les quatre chapeaux représentant les sites sont désignés « Groupes A à D ». Chaque chapeau contient quatre boules comprenant les numéros de position (1, 2, 3 et 4) dans le groupe concerné.
- Le tirage au sort commence par le « Pot n°1 » et se termine par le « Pot n°4 ». Chaque chapeau doit être complètement vidé avant de passer au pot suivant.
- Une boule est tirée au sort à partir d'un chapeau des équipes, puis une boule est tirée au sort à partir d'un chapeau des groupes, ce qui détermine ainsi la position dans laquelle l'équipe concernée jouera.

CONTRAINTES :

- 1- Dans le « Pot n°1 », la France – pays hôte – est placée dans une boule rouge et est pré-assignée à la position A1.
- 2- De manière générale, la FIFA entend s'assurer que pas plus d'une équipe de la même confédération ne soit tirée au sort dans un même groupe – à l'exception des équipes européennes qui seront cinq, ce qui signifie que chaque groupe doit avoir au moins une équipe européenne et l'un des quatre groupe aura deux équipes européennes. Il est donc possible que lors du tirage au sort certains décalages soient nécessaires au niveau des groupes.